



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 mars 2016 un premier projet de résolution numéro **PP16-14003** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site une seule case de stationnement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique. Ce projet déroge aux dispositions des articles 119, 556 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0298 qui se situe à l'intersection des rues Villeray et Boyer.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **23 mars 2016 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 15 mars 2016

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication : Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016